

Mercredi, 5 février 2014

2014-02-05

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mercredi, cinq février deux mille quatorze (05-02-14) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR (suite)

- 1° Priorités en voirie - Demande de subvention (discrétionnaire)
- 2° Taxe d'accise ;
- 3° Collectivité en fleurs ;
- 4° Regroupement d'achat - équipement récupération ;
- 5° Demande d'appui financier pour le Salon des aînés 2014 ;
- 6° Réfrigérateur au Chalet des Loisirs ;
- 7° Varia.

PRIORITÉS EN VOIRIE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du creusage de fossés sur le chemin Rang 9 ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du rechargement et changement de ponceaux à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour exécuter ces travaux sont évalués à plus de 40 000 \$;

201402-038

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande de subvention auprès de la Député Karine Vallières pour exécuter les travaux mentionné ci-haut.

Adoptée

**TAXE D'ACCISE
PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TAXE D'ACCISE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2017* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

201402-039

POUR CES MOTIF, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Paul Chaperon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2017 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

COLLECTIVITÉ EN FLEURS

Les membres du conseil ont décidé de ne pas donner suite à cette invitation.

REGROUPEMENT D'ACHAT - ÉQUIPEMENT RÉCUPÉRATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme sortira une liste de produits que la municipalité pourra acheter pour les aires publiques.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LE SALON DES AÎNÉS 2014

201402-040

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse un montant de 100 \$ à la Table de concertation "Services aux aînés" de la MRC des Sources pour la réalisation de la quatrième édition du Salon des aînés.

Adoptée

RÉFRIGÉRATEUR AU CHALET DES LOISIRS

201402-041

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil mandate le conseiller Paul Chaperon pour faire évaluer le coût des réparations à faire sur le réfrigérateur au Chalet des Loisirs.

QUE les membres du conseil autorisent les réparations si le coût avant taxes ne dépasse pas 500 \$.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201402-042

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".